



L'ECHO DE BERUS N°38



Chères Bérusiennes, chers Bérusiens,

Je profite de la parution de ce nouveau numéro de l'écho de Bérus pour dresser un bilan de mi-mandat puisque cela fait déjà plus de trois ans que vous avez mis en place vos élus actuels.

Ce bilan d'étape n'est pas à regarder comme un exercice d'autosatisfaction mais comme une volonté de transparence sur les actions entreprises par votre équipe municipale que je tiens à remercier pour le travail accompli.

Il ne faut pas oublier le contexte difficile dans lequel ce nouveau conseil a dû évoluer, avec son lot de complications auxquelles il a dû faire face, laissant le sentiment que peu de choses lui ont été épargnées. Au regard de cette situation exceptionnelle, nous sommes cependant fiers d'avoir pu réaliser une bonne partie de nos engagements, sans perdre de vue celui qui nous tenait le plus à cœur, la sécurité sur le territoire de la commune.

Pendant ces trois ans, sans toucher aux taux d'imposition, nous avons mené à bien bon nombre de projets dont vous trouverez le récapitulatif dans les pages suivantes. L'ensemble de ces projets a pu voir le jour grâce à l'investissement de chacun, sans oublier la participation active du personnel municipal auquel je témoigne ma gratitude.

Pour les trois années qui se profilent, l'état d'esprit demeurera le même ; nous poursuivrons la mission que vous nous avez confiée avec la même énergie et la même détermination.

Je vous rappelle que nous sommes vos élus, n'hésitez pas à prendre attache auprès de nous dès que le besoin s'en fait sentir

Je vous souhaite bonne lecture à tous

Gérard Evette

Compte Financier Unique 2022 budget commune

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Remboursement capital emprunts	20 996,47 €	Excédent investissement 2021	86 814,20 €
TOTAL REMBOURSEMENT DETTE (16)	20 996,47 €	TOTAL REPORT ANNEE N-1 (001)	86 814,20 €
Frais réalisation document urbanisme	2 478,00 €	FCTVA	1 638,99 €
Licence logiciel informatique	864,00 €	Taxe aménagement	13 888,46 €
Cimetière agrandissement site cinéraire	4 473,00 €	TOTAL DOTATIONS RESERVES (10)	15 527,45 €
Installations de voirie	22 373,26 €	Subvention Région aribus	1 000,00 €
Autres réseaux - éclairage public en LED	48 740,96 €	Produit des amendes de police	15 113,00 €
Jeux aire de la Noëe - taille haie - panneaux signalisation	14 271,30 €	TOTAL SUBVENTIONS EQUIPEMENT (13)	16 113,00 €
TOTAL ACQUISITIONS (20-21-22)	93 200,52 €	TOTAL RECETTES REELLES	118 454,65 €
Diagnostic état église	1 736,40 €	Amortissements	1 532,38 €
TOTAL TRAVAUX (23)	1 736,40 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (040)	1 532,38 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	115 933,39 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	119 987,03 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	37 028,17 €	Excédent fonctionnement 2021	122 690,05 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	37 028,17 €	TOTAL REPORT ANNEE N-1 (002)	122 690,05 €
Charges de personnel et frais assimilés	67 461,10 €	Concessions cimetière	680,00 €
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (012)	67 461,10 €	Redevance occupation domaine public	1 783,25 €
Compensation versée à la Communauté de Communes	4 247,00 €	TOTAL PRODUITS SERVICES ET VENTES (70)	2 463,25 €
TOTAL ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	4 247,00 €	Contributions directes	123 572,00 €
Charges de gestion courante (Elus, SIVOS, SDIS, Assoc.)	54 571,93 €	TOTAL IMPOTS ET TAXES (73)	123 572,00 €
TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	71 699,59 €	Dotations – FCTVA - DGD	95 699,34 €
Remboursement intérêts emprunts	5 530,61 €	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74)	95 699,34 €
TOTAL CHARGES FINANCIERES (66)	4 768,33 €	Location salle culturelle	5 060,00 €
Provision pour créances douteuses	97,06 €	Produits de gestion courante	2 024,39 €
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(68)	97,06 €	TOTAL PRODUITS DIVERS DE GESTION (75)	7 084,39 €
TOTAL DEPENSES REELLES	185 301,25 €	Mandats annulés sur exercice antérieur	420,00 €
Amortissements	1 532,38 €	TOTAL PRODUITS SPECIFIQUES (77)	420,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (042)	1 532,38 €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	186 833,63 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	351 929,03 €

Compte Financier Unique 2022 budget assainissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Remboursement capital emprunts	19 979,42 €	Excédent d'investissement reporté	10 127,11 €
REMBOURSEMENT DE LA DETTE (16)	19 979,42 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE N-1 (001)	10 127,11 €
		Affectation du résultat de l'année 2022	12 440,99 €
		DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (10)	12 440,99 €
TOTAL DEPENSES REELLES	19 979,42 €	TOTAL RECETTES REELLES	22 568,10 €
Amortissements des subventions	7 192,59 €	Amortissements	15 916,87 €
TOTAL OPERATION D'ORDRE (040)	7 192,59 €	TOTAL OPERATION D'ORDRE (040)	15 916,87 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	27 172,01 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	38 484,97 €

DEPENSES EXPLOITATION		RECETTES EXPLOITATION	
Charges à caractère général	8 038,84 €	Excédent d'exploitation reporté	16 356,77 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	8 038,84 €	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE N-1 (002)	16 356,77 €
Reversement Agence de l'eau	1 791,00 €	Redevances assainissement	39 742,02 €
TOTAL ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	1 791,00 €	TOTAL PRODUITS DES SERVICES, VENTES (70)	39 742,02 €
Pertes sur créances irrécouvrables	1 839,82 €	Produits exceptionnels	0,63 €
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	1 839,82 €	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	0,63 €
Remboursement intérêts emprunts	5 389,88 €		
Rattachement des intérêts courus non échus	-61,15 €		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (66)	5 328,73 €		
Titres annulés sur exercices antérieurs	147,23 €		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	147,23 €		
Provisions sur créances irrécouvrables	900,00 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	900,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	18 045,62 €	TOTAL RECETTES REELLES	56 099,42 €
Amortissements	15 916,87 €	Amortissements des subventions	7 192,59 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (042)	15 916,87 €	TOTAL OPERATION D'ORDRE (042)	7 192,59 €
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	33 962,49 €	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	63 292,01 €

Vœux du maire

A l'occasion de la cérémonie des vœux du maire, une médaille de vermeil a été remise à Marie-Thérèse Louvel et à Joël Forget et une médaille d'argent à Sylvie Lefèvre, Sylvie Thomas et Gérard Evette.

Gisèle Brière a été félicitée pour son engagement pendant de nombreuses années pour le club générations mouvement.

Cette cérémonie a été aussi l'occasion de mettre à l'honneur et remercier Didier Galpin pour ses bons et loyaux services dans notre commune de 2004 à 2020.



TRAVAUX REALISES

Commune

Dépenses HT		Subventions		%
Elaboration carte communale	9 830,00 €	DGD	1 400,00 €	14%
Achat et installation d'un abribus à la Feuillère	2 301,71 €	Région	1 000,00 €	43%
Aménagement sécurité RD 285 écluses	19 028,38 €	Département Plan relance 2020-2022	3 263,45 €	80%
		Amendes de police	6 243,00 €	
		Région Fds relance investissement commun	5 716,25 €	
Réalisation plateau surélevé RD 285/Les Rablais	35 940,59 €	Amendes de Police	15 113,00 €	70%
		Département Plan relance 2022-2025	10 000,00 €	
Rénovation éclairage public en LED	38 132,47 €	DETR	7 600,00 €	61%
		Région Fds relance investissement commun	5 716,25 €	
		Subvention EDF	1 332,00 €	
		Département Plan relance 2020-2022	8 736,55 €	
Aménagement aire de jeux la Noëe	9 155,24 €			
Table ping pong	1 804,17 €			
Banc	215,00 €			
Tables pique-nique et poubelles	1 370,14 €			
Ordinateur mairie	1 071,68 €			
Photocopieur mairie	2 315,00 €			
Panneaux signalisation et numéros	1 256,50 €			
Taille haie	250,00 €			
Nettoyeur haute pression	1 241,47 €			
Guirlandes Noël	777,20 €			
Eglise constat toiture	776,40 €			
Aménagement local CTA salle culturelle	2 579,41 €			
Vaisselle pour salle culturelle	2 082,67 €			
Aménagement de placards salle culturelle	1 936,70 €			
Agrandissement site cinéraire cimetièrre	3 727,50 €			
Remplacement poteau incendie la Miottièrre	1 900,00 €			
Remplacement horloges astronomiques EP la Motte et le bourg	1 024,99 €			
Moteur cloche volée	408,50 €			
Réhabilitation de la cour de l'atelier municipal en enrobé et cases à matériaux	27 398,60 €	DETR	5 480,00 €	60%
		Département Plan relance 2022-2025	10 000,00 €	
TOTAL	166 524,32 €		81 600,50 €	
Assainissement				
Système guidage panier lagune	920,00 €			
Voyant poste relevage suite dégradation	156,40 €			
Etude curage lagune bourg	3 974,50 €			
Curage lagune bourg	21 784,59 €			
TOTAL	26 835,49 €			

TRAVAUX EN COURS

Commune				
Dépenses HT		Subventions		%
Eglise diagnostics et pose jauge Saulniac	5 700,00 €			
Découverte toiture	647,00 €			
Pose témoins	1 222,94 €			
Eclairage solaire abribus et rte des Bois de Vaux	10 390,12 €			
TOTAL	17 960,06 €			

PROJETS

Commune				
Dépenses HT		Subventions		%
Réalisation d'un chemin piétonnier route des bois de Vaux	22 462,10 €			
Réhabilitation structurelle de l'église				
Enfouissement réseaux la Palestine	144 100,00 €			
TOTAL	166 562,10 €			
Assainissement				
Remplacement armoire technique lagune du bourg	10 000,00 €			
TOTAL	10 000,00 €			



Séniors : les bons gestes lorsque vous êtes chez vous

Des gestes simples

Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider, en cas de difficulté, est important :

- pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ; vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone ;
- la nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche) ;
- il existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Se protéger des cambriolages

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :

- équiper votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un spécialiste ;
- changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection :

- la porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;
- ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;
- de nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique ;
- ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... confiez-les à une personne de confiance ;
- ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage.

L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

- n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés ;
- sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom. De même, il n'est pas utile de préciser les mentions «veuf» pour les hommes, «madame», «mademoiselle» ou «veuve» pour les femmes.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. (Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !). Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

En cas d'absence durable - Avisez votre voisin ou le gardien de votre résidence.

- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence ;
- Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin ;
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne ;
- Dans le cadre des opérations «Tranquillité vacances» organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

En cas de cambriolage

- Ne touchez à rien
- De chez votre voisin, prévenez immédiatement par téléphone le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la police ou gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
 - ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
 - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin, accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Les dangers d'internet

- Protégez votre ordinateur en installant un logiciel antivirus, un logiciel anti-espion, un pare-feu, régulièrement mis à jour.
- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance, dont l'adresse au moment de la transaction commence par «https».
- L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.
- Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de connexion de votre compte en ligne, vos coordonnées bancaires.
- Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas.
- Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet : signalez-le en priorité à votre banque, puis déposez plainte à votre commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie.

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries: www.internet-signalement.gouv.fr ➔

Info Escroquerie



Salle culturelle et intergénérationnelle

Qui peut la louer ? Les bérusiens et toutes personnes hors commune

La réservation doit se faire au moins 1 mois à l'avance (nouvelle procédure de la Trésorerie publique)

Tarifs habitants Bérus

Week-end du 1/10 au 30/04 : 300 € Pénalités (clé non rendue dans les délais) : 50 €

Week-end du 1/05 au 30/09 : 280 € Ménage (si salle non nettoyée/heure) : 45 €

Du 25/12 au 31/12 : 400 €

Caution : 500 €

Tarifs habitants hors commune

Week-end (toute l'année) : 400 €

Du 25/12 au 31/12 : 500 €

Caution : 800 €

Tarif 1 jour (mardi-mercredi-jeudi y compris férié) de 8H30 à 18H00 : 150 €

Réunions associations cantonales : 50 €

Association Fiesta Loca Danse : 360 € (2 séances /semaine en période scolaire)

Sivos du Rosay Nord

L'année scolaire 2022-2023 s'est terminée sans aucun protocole scolaire.

La classe de neige qui s'est déroulée du 12 au 17 mars 2023 s'est bien passée. Mais celle-ci a été perturbée par les grèves de la SNCF. L'aller et le retour en train ont été annulés. Les enfants ont fait le voyage en autocar ; ce qui a engendré un surcoût de 9 100 € auquel il faut ajouter les paniers repas du retour pour un montant de 496 €. La présidente du SIVOS a fait une demande de remboursement des billets de train et a déposé une demande de recours afin d'obtenir un dédommagement.

La rentrée scolaire 2023-2024 s'est bien passée avec un effectif de 216 élèves ; 120 pour l'école de Fyé et 96 pour l'école de Oiseau le Petit.

Rappel

La mairie de Bérus met à disposition des parents, matin et soir, une garderie gratuite :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7H30-8H20 et 17H20-18H30

Inscription obligatoire des enfants auprès de la mairie en début d'année scolaire.

Pour information, une assistante maternelle est installée à Bérus

JOUER...
RIRE...
GRANDIR...

Charlotte ROUSSEAU
Assistante Maternelle Agréée
A Bérus (72610)
☎ 06 77 66 13 77
✉ charlotte.rou@hotmail.fr

Scannez-moi !

La vie associative

Le Club « Loisirs et détente »

Amis bérusiens-nes

Venez partager un moment de convivialité avec notre club communal de générations mouvement « Loisirs et détente de Bérus », association réservée aux bérusiens-nes avec le soutien de la municipalité ; vous serez les bienvenus.

Venez nous rejoindre pour diverses activités : belote, scrabble, tarot, rummikub, pétanque... ;(vous pouvez aussi apporter vos jeux de société) les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois de 14H à 19H.

Un gâteau et un verre de l'amitié sont partagés à chaque rencontre, correspondant aux anniversaires des adhérents.

En plus de ces activités, au programme :

- Sortie d'une journée
- Concours de belote et tarot
- Loto
- Repas de fin d'année
- Pique-nique



Venez passer un après-midi avec nous en devenant adhérent pour une cotisation annuelle de 16€.

Je suis à votre disposition et à votre écoute pour tout renseignement au :

02 50 24 96 60 aux heures de repas.

Construisons ensemble l'avenir de notre association.

Votre président, André Brière

Le Comité des fêtes

Bonjour à toutes et à tous.

La Fête des bérusiens : notre « fête des voisins » s'est déroulée le dimanche midi 25 juin sous la forme d'un pique-nique autour d'un barbecue en associant toutes les générations.

La journée avait débuté par des activités pour petits et grands, jeunes et moins jeunes :

- une marche sur les chemins communaux de nos Bois de Vaux
- une course à pied pour les plus sportives et sportifs
- une sortie vélo (VTT ou vélo pliant à assistance électrique), enfants et adultes.

Bonne participation dans la convivialité et la bonne humeur avec une belle météo.

Merci.



La Marmitoise : notre repas dansant aura lieu le samedi 7 octobre, réservez vos places.

L'arbre de Noël : cette manifestation pour les enfants de la commune aura lieu le vendredi 8 décembre

Nos manifestations sont ouvertes à tous.

Le comité des fêtes recrute et vous accueille avec vos idées et vos coups de main.

Votre président Joël

Les Anciens combattants



Le 11 novembre 2022, les 19 mars et 8 mai 2023, nous avons procédé au dépôt d'une gerbe au monument aux morts en présence de Messieurs PROCOLAM et HYACINTHE, et de quelques anciens combattants et Bérusiennes, Bérusiens.

Le repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens s'est enfin déroulé le 11 novembre dernier, comme à l'accoutumée, après les deux années où il a été annulé en raison de la pandémie. Ce repas, élaboré par un traiteur, est accessible à tous les Bérusiens. Celui-ci est offert par la commune, aux personnes de plus de 65 ans.



Informations jeunes

SNU Service National Universel

Axel, 16 ans, a effectué une partie de sa mission d'intérêt général du Service National Universel dans notre commune du 13 décembre 2022 au 6 février 2023 durant 42 heures.

Il s'est occupé de la dotation des sacs poubelles, de la création d'un répertoire et classement des arrêtés et a terminé sa mission avec la mise à jour des dossiers concessions du cimetière.

Si comme lui vous êtes intéressés, le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, basée sur le respect des valeurs républicaines et le savoir se rendre utile.

Il y a 3 étapes :

1 – un séjour de cohésion de deux semaines au sein d'un centre

2 – Une mission d'intérêt général de 84 heures à réaliser au sein d'une association ou collectivité

3 – À l'issue de la mission d'intérêt général, vous pouvez poursuivre votre engagement dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat. Cette troisième phase est facultative et peut être réalisée jusqu'à vos 25 ans.

Pour plus de renseignements : www.snu.gouv.fr

Sapeur-Pompier Volontaire

Toute personne, en activité professionnelle ou non, peut devenir sapeur-pompier volontaire (SPV) si elle remplit certaines conditions. Le SPV participe sur l'ensemble du territoire aux missions de sécurité civile de toute nature confiées principalement aux services d'incendie et de secours (biens, personnes, environnement). L'engagement du SPV est de 5 ans. Il est renouvelable. Les missions donnent droit à des indemnités. L'engagement peut être suspendu pour raisons personnelles.

Vous devez avoir au minimum 16 ans (21 ans pour être officier).

Si vous êtes mineur, vous devez obtenir l'accord écrit de l'un de vos parents ou de votre tuteur.

En savoir plus sur : www.pompiers.fr



Jeunes Sapeurs-Pompiers

Vous avez entre 11 et 18 ans ? Vous souhaitez devenir sapeur-pompier plus tard ?

Rejoignez les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

- Découvrez le matériel d'incendie, apprenez les techniques de lutte contre l'incendie
- Apprenez les gestes qui sauvent
- Faites du sport
- Participez à des manœuvres et à des cérémonies
- Gagnez en courage
- Apprenez le dépassement de soi
- Évoluez au sein d'une véritable équipe
- Partagez des valeurs de solidarité et de civisme
- Participez à des compétitions sportives entre jeunes !

Modalités

- être âgé de 11 à 18 ans (peut varier en fonction des départements),
- fournir un certificat médical d'aptitude physique,
- fournir un certificat de vaccination antitétanique
- fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale

L'inscription se fait à la rentrée scolaire. La durée de formation est de 4 cycles.

Les sections de JSP sont ouvertes aux jeunes de nationalité étrangère.

Pour connaître les sections JSP les plus proches de chez vous, contactez l'union départementale de sapeurs-pompiers de votre lieu de résidence



Informations diverses

Aide départementale pour les récupérateurs d'eau

Le Département de la Sarthe crée une action en faveur d'une gestion raisonnée de l'eau, en proposant une aide à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Le département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide pour l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale. En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à divers arrosages et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe – Service des Eaux et rivières Domaniales
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans
Ou par courrier à : celine.jallot@sarthe.fr



Le brûlage

Pour mieux respirer, ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez-les :

- Le compostage
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Pour mieux respirer, ne brûlez pas non plus vos autres déchets.

Pour plus d'informations :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit :
article L541-21-1 du code de l'environnement depuis
le 10/02/2020



Règles pour les boîtes à lettres

Recevoir du courrier c'est bien. Recevoir son propre courrier et non celui d'un autre c'est mieux. Pour ce faire, le plus simple est d'afficher clairement son nom sur sa boîte aux lettres. Cela semble être du bon sens. Mais est-ce obligatoire en France ? Pour une distribution optimale de vos colis et courriers, il existe un certain nombre de normes à respecter en la matière...

Que dit la loi ?

Depuis un [décret du 29 juin 1979](#), si un logement a été construit après 1979, les propriétaires sont dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée, c'est-à-dire qui affiche à minima le nom et le numéro de l'habitation si celle-ci en possède un.

Selon le service communication de La Poste qui nous a répondu par e-mail, « il n'y a aucune obligation légale de mettre son nom sur sa boîte aux lettres ». « Le courrier ordinaire doit être distribué à l'adresse », indiquée sur les courriers, ajoute l'entreprise.

Toutefois « inscrire lisiblement les noms de toutes les personnes qui habitent à cette adresse » sur la boîte aux lettres est vivement conseillé pour recevoir correctement son courrier.

« Le courrier recommandé doit être remis « à la personne » donc il est essentiel d'avoir un nom sur une boîte aux lettres, souligne encore La Poste. Dans les immeubles collectifs (notamment, plusieurs familles à la même adresse), s'il n'y a pas de nom, le facteur n'est pas en capacité de mettre les envois dans la bonne boîte, dans ce cas le courrier repart vers l'expéditeur. »

Principaux papiers à conserver

Durées minimales durant lesquelles il est prudent de les conserver, afin d'exercer un droit ou pendant lesquelles on peut vous réclamer quelque chose

- Facture eau : 5 ans
- Facture téléphone fixe et mobile : 1 an
- Facture liée aux travaux : 2 ans ou 10 ans suivant la nature des travaux
- Taxe foncière et taxe d'habitation : 1 an ou 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
- Impôts et taxes, déclaration de revenus, avis d'imposition et justificatifs utilisés : 3 ans
- Relevés de compte, PEL, livret A, talon de chèque... : 5 ans
- Bulletins de salaire, contrat de travail, certificat de travail, relevé indemnité journalière de maladie et maternité : jusqu'à la liquidation de la retraite

Les lagunes



Beaucoup de lingettes désinfectantes sont jetées dans les toilettes. Ce geste entraîne de nombreux problèmes dans les stations de traitement des eaux usées.

Toute l'année, les lingettes sont un fléau. En raison de leur présence dans les eaux usées, elles entraînent :

- des colmatages des équipements de traitement,
- des déversements directs des eaux usées dans le milieu naturel,
- des remontées d'eaux usées dans les habitations...

Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter ce type de déchets. Par conséquent, merci de **toujours jeter vos lingettes dans les sacs poubelle** destinés aux ordures ménagères.

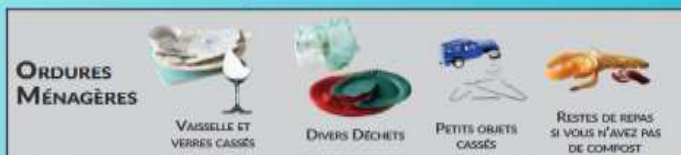
Le curage des lagunes a été effectué la semaine du 11 septembre dernier



A TRIER



A JETER



* Les bouchons en plastique peuvent également être donnés aux associations locales qui en font la collecte.



* Uniquement les bouchons métalliques sont à mettre dans le conteneur jaune : plastique, métal, papier-carton

Mais aussi, rappelez-vous l'essentiel :

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Association VITALITE SERENITE 72

L'association « vitalité sérénité 72 » créée en janvier 2023 auprès de la préfecture de la Sarthe dont le siège social est à SEGRIE 72170 propose des activités sportives à Béthon et à Chérisay à partir de septembre jusqu'à fin juin pour la saison 2022-2023

Cotisation associative : 10€ pour la saison pour devenir adhérent

Abonnement = engagement depuis votre date d'inscription jusque fin juin : forfait unique de 28€/mois pour toutes les séances de l'association en accès libre avec une semaine gratuite sans engagement.

4 semaines d'activités par mois et une semaine d'arrêt aux vacances scolaires (Toussaint, Noël, février et avril)

Jeudi à Béthon à la salle polyvalente : 17h15 gym douce, 18h25 pilates, 19h30 yoga

Vendredi à Chérisay à la salle des fêtes ou salle des associations : 18h pilates, 19h Hatha-yoga

Contact par mail uniquement à vitalite.serenite.72@gmail.com

Le goût des mots

S'amuser à la moutarde

Perdre son temps à s'occuper d'une chose indifférente quand on devrait le consacrer à de plus sérieuses

De quel bois je me chauffe

Composé de bois et de chauffer. Initialement, l'expression signifiait « connaître la nature, les mœurs ou le caractère de quelqu'un », puis a dérivé vers le sens actuel de montrer quel type de personne une personne est, ainsi que le sens menaçant qu'on lui prête maintenant.

Qui s'y frotte s'y pique

Proverbe et devise de Lorraine dont le chardon est l'emblème. Il est aussi la devise de Louis XII. Quand on prend le risque de s'attaquer à quelqu'un ou de côtoyer un danger, on s'en repent.



Le Mainiot : le parler du Maine

L'Averbo d' ma promise

J' me sais songé qui fallait, attendiment qu' mon âge avance, qui fallait qu' j'vous fasse la racontance de l'averbo qu' ma connaissance é m'a fait endurer quand qu'on l'té cor sù le ch'min des promices.

On l'té au r'pas du comice, gn'avait là l'député, l'préfet, l'conseiller général, l'Maire et tout l'séguas.

Ça fsait déjà t'ois heures qu'on l'té attablés qu'en qu' me prend l'besoin d'gâter de l'iau. J' me mets su bout sans rin dire et j'va aux c'mmodités. Quand que j' sais r'viendu, l'Gaston, l'Maire, qu'étaient mon vis à vis, y m'fait un signe de tête en poussant l'yeux, vers mon piston. Mais pourquoi qui mirrone c't endré là?. J'entends bin qui' m dit quéque choûse, mais j' comprends rin, gn'avait du bru. « Pia-t-y » ?qu'j'y dis. « Ton piston Fernand, ton piston ».

J' comprends vite mon averbo, j' soupionne un coup et j'attache mes boutons. Mais vindiou quand que j' léve l'tétiau tout l'monde y m' s'yeutait.

Et là ma promise qu'est eune fille d' la ville, mais ben espritée, é dit à l'assemblée : « soyez sans crainte on n'a jamais vu un oiseau mort sortir de sa cage ».

Tout l'monde a rigolé. Heulà, heulà la honte qu' j'é eu !!

Fernand Legeard

janvier 2022



Bloc-notes

Mairie

Tél : 02 33 26 83 33

Mail : mairie-berus@orange.fr

Site internet : www.berus.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi de 8H30 à 11H30

Mardi de 16H à 18H30

Jeudi de 15H à 18H30

Vendredi de 9H à 12H

Numéros d'urgence

Numéro d'appel unique des urgences : 112

Gendarmerie..... : 17

Pompiers..... : 18

SAMU..... : 15

Centre anti-poison : appeler le SAMU

EDF, Eau, Assainissement : coordonnées sur vos factures

Services médicaux

Maison médicale de Fresnay-sur-Sarthe : 2 rue Abbé Lelièvre 72130 Fresnay-sur-Sarthe

- Médecin salarié

Dr LAURENS Amélie ou Dr LETRONNIER Frédéric son remplaçant

Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi

Au 02 43 34 54 04

- Médecin libéral

Dr LAOT Valentin

Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi

Au 02 43 34 54 00

Maison médicale de Sougé-le-Ganelon : rue des Acacias 72130 Sougé-le-Ganelon

- Médecin généraliste

Dr LAURENS Amélie ou son remplaçant Dr LETRONNIER Frédéric.

Au 02 43 34 54 04

Maison de santé de la Haute Sarthe à Fyé : 10 rue Charles Perrault 72130 Fyé

- Médecin généraliste

Dr ECHEVARRIA-VAZQUEZ Alberto

Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi

Au 02 33 82 51 66

- Médecin libéral

Dr LE NEN-RUIZ Gaëlle

Prise de RDV de 8H à 20H du lundi au vendredi

Au 09 54 61 49 57

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe : 8 av. du Joncheray 72170 Beaumont-sur-Sarthe

- Médecins généralistes :

Dr BAUD Gérard, Dr ECHASSERIEAU Jérôme, Dr GINDREY Guillaume

Au 02 43 97 01 86

Dr Miguel VIELLE

Au 02 43 97 15 85

Ecoles

Sivos du Rosay Nord

6 Rue de la Ruaudière

72610 Oisseau le Petit

☎ : 02 33 15 08 76

Prêtre

Monsieur l'Abbé Gautier TERRAL

Presbytère de Fresnay sur Sarthe

☎ : 02 43 97 21 28

Transport

ALEOP

Une ligne de bus du réseau Aleop Pays de la Loire est à votre disposition en période scolaire.

Ligne 204 Alençon-Fresnay sur Sarthe et retour

Brochure des horaires disponibles en mairie

L'arrêt de bus se trouve à proximité de la mairie

Assistante sociale

Madame Delphine SECHE

Antenne de Fresnay-sur-Sarthe

2 rue Abbé Lelièvre

72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

☎ : 02 43 33 33 60

Déchetteries

Trois déchetteries sont à votre disposition sur le territoire de la communauté de communes :

St Ouen de Mimbré – ZA de la Promenade, 15 rue du Chemin de Fer

Horaires d'ouverture : Mercredi-mardi-vendredi-samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Dernier accès 10 minutes avant la fermeture

Beaumont sur Sarthe – Rue Saint Pierre 72170 Beaumont sur Sarthe

Horaires d'ouverture : Mardi-mercredi-vendredi-samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Ancinnes / Bourg le Roi – route de Rouessé Fontaine 72610 Bourg le Roi

Horaires d'ouverture : Lundi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h30 – Vendredi : 14h-17h30

Qui a dit quoi ? Les **PUNCHLINES** de nos politiques

Pique grinçante adressée à l'adversaire politique ou bourde bien involontaire, les phrases chocs prononcées ces derniers temps par des élus nationaux comme locaux sont reprises en boucle par les médias. Mais saurez-vous vous souvenir de leurs auteurs ?

1. « *Je suis candidat, car sinon je n'aurais pas su pour qui voter.* »

A Nicolas Dupont-Aignan B Jean Lassalle

2. « *Si je suis élue, je dirai à Vladimir Poutine que nous devons construire la paix en Europe.* »

A Valérie Pécresse B Anne Hidalgo

3. « *Ce n'est pas parce que tu achètes de la peinture, une toile et des pinceaux que tu deviens Picasso.* »

(à propos de Valérie Pécresse)

A Xavier Bertrand B Nicolas Sarkozy

4. « *Le général de Gaulle avait Radio Londres, moi j'ai Facebook.* »

A Nicolas Dupont-Aignan B Jean-Luc Mélenchon

5. « *Élisez-moi Premier ministre.* »

A Jean Castex B Jean-Luc Mélenchon

6. « *L'écologie, ce n'est pas prendre une douche dans le noir une fois par semaine.* »

A Yannick Jadot B Christophe Béchu

7. « *Ce qui se passe avec les votes extrêmes, c'est la traduction concrète du réchauffement climatique.* »

A François Hollande B Audrey Pulvar

8. « *L'aérien ne doit plus faire partie des rêves d'enfants.* »

A Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers. B Michèle Calix, maire de Roissy

9. « *Je suis blanc, je suis hétérosexuel, je roule au diesel et je me chauffe au fuel.* »

A Éric Zemmour B Guillaume Peltier

10. « *Un gay qui vote à droite, c'est comme une dinde qui vote pour Noël.* »

A Jean-Luc Romero, adjoint à la maire de Paris B Mathieu Klein, maire de Nancy

11. « *En dessous de 19 °C, vous ne me verrez plus avec une cravate, mais avec un col roulé.* »

A Emmanuel Macron B Bruno Le Maire

12. « *Face au nuage des incendies de Bordeaux, nous avons la gorge qui grattions.* »

A Sandrine Rousseau B Ségolène Royal

13. « *Les stations-service sont le seul endroit en France où celui qui tient le pistolet est aussi celui qui se fait braquer.* »

A Philippe Poutou B Fabien Roussel

14. « *La décroissance en France, par rapport à toute l'Europe, se maintient positivement.* »

A Olivia Grégoire B Élisabeth Borne





15. « Calmez-vous madame, ça va bien se passer ! »

A Éric Dupond-Moretti B Gérard Darmanin

16. « Oui, les seins des femmes pourront être libérés. »

(à propos de la tenue dans les piscines)

A Éric Piolle, maire de Grenoble B François Cuillandre, maire de Brest

17. « Les SDF meurent plus de chaleur l'été que l'hiver. »

A François Braun B Sandrine Rousseau

18. « Il faut arrêter le crack. » (au Conseil de Paris)

A Rachida Dati B Anne Hidalgo

19. « La France est un pays ami de la Corse. »

A Pierre Savelli, maire de Bastia B Jean-Guy Talamoni, ex-président de l'Assemblée de Corse

20. « À Marseille, on peut acheter une Kalachnikov comme on achète un pain au chocolat. »

A Benoît Payan, maire de Marseille B Josée Massi, maire de Toulon

21. « La 5G, c'est pour regarder du porno sur votre téléphone dans l'ascenseur. »

A Grégory Doucet, maire de Lyon B Éric Piolle, maire de Grenoble

22. « On ne va pas interdire les plans à trois, l'infidélité, les troupes, le polyamour. »

A Marlène Schiappa B Caroline Cayeux

23. « À Noël, on ne fait pas la grève, on fait la trêve. »

A Olivier Dussopt B Olivier Véran

24. « On ne peut accepter ni les factieux, ni les factions. »

A Emmanuel Macron B Gérard Darmanin

25. « Le président de la République, c'est comme un DJ dans une boîte de nuit: il donne l'ambiance. »

A François Bayrou B Éric Woerth

26. « Tous les matins, je me lève en me disant que tout le monde m'aime. »

A Anne Hidalgo B Emmanuel Macron

27. « Il faut arrêter de transformer l'Assemblée nationale en camp de gitans, c'est pas les Saintes-Maries-de-la-Mer. »

A Yaël Braun-Pivet B Hervé Marseille

28. « Pour exclure, il faut le quorum. Pour avoir le quorum, il faut arrêter d'exclure. »

A Gilles Boyer, député européen B Damien Carême, député européen

29. « Les black blocs sont des crétins dégénérés et les idiots utiles à la réforme des retraites. »

A Marine Le Pen B Jérôme Guedj

30. « Nous sommes un peuple. Ne devenons pas une meute. »

A Bruno Le Maire B Élisabeth Borne

JDM

21b ; 22a ; 23b ; 24a ; 25b ; 26a ; 27b ; 28a ; 29b ; 30a ;
11b ; 12a ; 13b ; 14a ; 15b ; 16a ; 17b ; 18a ; 19b ; 20a ;
1b ; 2a ; 3b ; 4a ; 5b ; 6a ; 7b ; 8a ; 9b ; 10a ;

Qui a dit quoi ? Les « punchlines » de nos politiques

Réponses au quiz :

*L'été qui
s'enfuit est un
ami qui part."*

Victor Hugo

